

FR

Clause de non-responsabilité:

La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

M.7738 - NAXICAP PARTNERS / FAA / DEFTA GROUP

SECTION 1.2

Description de la concentration

La présente notification a pour objet la prise de contrôle en commun du groupe DEFTA par la société Naxicap Partners et par le Fonds Avenir Automobile.

Créé en 2002, le groupe DEFTA fabrique et commercialise des composants et des ensembles auprès d'équipementiers automobile de rang 1 et de constructeurs automobiles à l'échelle internationale, ainsi qu'à des industries électrotechniques, de l'électroménager et du BTP, grâce à des compétences comprenant le découpage-emboutissage, le formage de tube et l'assemblage.

Naxicap Partners est une société de gestion qui gère des véhicules d'investissement qui opèrent sur tous les secteurs d'activité comme actionnaire minoritaire ou majoritaire.

Le Fonds Avenir Automobile (FAA) est un fonds de capital-développement dédié à l'automobile. Le FAA a pour mission de faire émerger et d'accompagner les équipementiers de rang 1 & de 2 de la filière automobile. Ce fonds est géré par Bpifrance Investissement filiale du groupe Bpifrance, groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les régions en France.